

TARIFS EAU POTABLE

Service de SIX FOURS LES PLAGES

ANNEE 2025

81 Avenue de la Mer 83140 SIX FOURS LES PLAGES

Mail eau potable : sixfours.eau@metropoletpm.fr

Mail Assainissement : assainissement@metropoletpm.fr

ACCUEIL

Horaires d'accueil au public : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Horaires d'accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au **04 94 05 58 30**

Horaires d'encaissement au guichet : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30

TARIF SELON LA TYPOLOGIE DE CONTRAT DE FOURNITURE

Les part eau potable comprend l'abonnement, la location de compteur et la consommation d'eau, sauf mention spécifique.

Les part eau assainissement comprend l'ensemble des composantes tarifaires en vigueur au moment de l'établissement de la facture.

	Part Eau Potable	Part Assainissement
Usage domestique	X	X*
Usage « arrosage »	X	
Usage « défense incendie »	X**	
Usage « temporaire »	X	X***
Bornes de puisage	X****	

*Sauf assainissement non collectif

** Les abonnés pourront toutefois être exonérés de paiement selon les usages et conformément au règlement de service

*** Application de la part assainissement selon les dispositions du règlement de service

**** Pas d'application de la location de compteur pour ce type de contrat

TARIFICATION DES FRAIS D'ACCES AU SERVICE

	TVA	Prix HT	Prix TTC
Accès à l'eau domestique			
Frais d'accès au service sans déplacement	10,00%	30,00 €	33,00 €
Frais d'accès au service avec déplacement	10,00%	60,00 €	66,00 €
Accès à l'eau d'arrosage			
Frais d'accès au service avec déplacement d'un agent	10,00%	260,00 €	286,00 €

S'agissant des frais d'ouverture au service, les contrats de fourniture d'eau pour un compteur général, un usage défense incendie, un accès au bornes de puisage ou un usage temporaire sont assimilés à des contrats de fourniture d'eau domestique.

TARIFICATION DE L'EAU POUR UN USAGE DOMESTIQUE

La part fixe correspond à l'abonnement au service (participation aux charges fixes d'acheminement de l'eau via le réseau public) et à la location du compteur (financement du compteur) mis à disposition par l'exploitant.

Location journalière de compteur	TVA	Prix HT	Prix TTC
15	5,50%	0,040 €	0,042 €
20	5,50%	0,040 €	0,042 €
25	5,50%	0,050 €	0,053 €
30	5,50%	0,050 €	0,053 €
40	5,50%	0,060 €	0,063 €
50	5,50%	0,060 €	0,063 €
60	5,50%	0,070 €	0,074 €
80	5,50%	0,110 €	0,116 €
100	5,50%	0,140 €	0,148 €
150	5,50%	0,170 €	0,179 €

Abonnement au service par jour	TVA	Prix HT	Prix TTC
Par logement*	5,50%	0,1300 €	0,1372 €

La part variable correspond au paiement des m³ d’eau consommés. Son montant est calculé par multiplication du nombre de m³ relevé ou estimé avec le tarif au m³.

Tarification des m3 consommés	TVA	Prix HT	Prix TTC
Tranche 1 : de 0 à 60 m3 (TPM)	5,50%	0,7000 €	0,7385 €
Tranche 2 : de 61 à 160 m3 (TPM)	5,50%	1,4000 €	1,4770 €
Tranche 3 : plus de 160 m3 (TPM)	5,50%	1,9800 €	2,0889 €

- * Cas des ensembles collectifs disposant d’un compteur général et faisant l'objet d'une convention d'individualisation (dispositif SRU) : il n'est pas appliqué d’abonnement au compteur général, seule la location de compteur sera facturée pour cet équipement. Les logements individualisés restent redevables de l’abonnement et de location de compteur
- * Cas des ensembles collectifs non individualisés et facturés au compteur général : il sera facturé une location de compteur correspondant au diamètre du compteur général et autant d’abonnements que de logements individuels desservis en aval du compteur général.
- * Cas particulier des hébergements de loisirs. La conversion en nombre de logements est faite sur les bases suivantes : 1 logement = 5 chambres d’hôtel ou chambres d’hôtes ou 5 emplacements de camping ou 3 bungalows ou gîtes ruraux ou 10 lits en centre de vacances
- * Cas particulier des hébergements sociaux collectifs (Résidence senior, EPHAD, foyers, structures associatives). La conversion en nombre de logements est faite sur la base de 1 logement = 5 chambres ou studios

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT POUR UN USAGE DOMESTIQUE

Tarification des m3 consommés	TVA	Prix HT	Prix TTC
Redevance de collecte par m3 (TPM)	10,00%	0,9370 €	1,0307 €
Redevance de traitement par m3 (délégataire)	10,00%	1,3830 €	1,5213 €
Redevance de transport par m3 (délégataire)	10,00%	0,3101 €	0,3411 €

FACTURE 120m3 et PRIX AU LITRE POUR UN USAGE DOMESTIQUE

TVA	Prix HT	Prix TTC	Pour 120m3 TTC
-----	---------	----------	-------------------

COMPOSANTES TARIFAIRES				
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE				
Abonnement journalier (TPM)	5,50%	0,1300 €	0,1372 €	50,06 €
Location de compteur journalière (DN 15) (TPM)	5,50%	0,0400 €	0,0422 €	15,40 €
Tranche 1 : de 0 à 60 m3 (TPM)	5,50%	0,7000 €	0,7385 €	44,31 €
Tranche 2 : de 61 à 160 m3 (TPM)	5,50%	1,4000 €	1,4770 €	88,62 €
Tranche 3 : plus de 160 m3 (TPM)	5,50%	1,9800 €	2,0889 €	- €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
Redevance de collecte par m3 (TPM)	10,00%	0,9370 €	1,0307 €	123,68 €
Redevance de transport par m3 (délégataire)	10,00%	0,3101 €	0,3411 €	40,93 €
Redevance de traitement par m3 (délégataire)	10,00%	1,3830 €	1,5213 €	182,56 €
ORGANISMES PUBLICS				
Redevance de consommation par m3 (TPM)	5,50%	0,4300 €	0,4537 €	54,44 €
Redevance pour performance des systèmes d'eau potable de l'Agence de l'eau	5,50%	0,0100 €	0,0106 €	1,27 €
Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'eau	10,00%	0,0090 €	0,0099 €	1,19 €
Préservation des Ressources par m3 (Agence de l'eau- AEP)	5,50%	0,0466 €	0,0492 €	1,19 €
TOTAL POUR UNE FACTURE DE 120 m3				
Total en € pour 120 m3	X	563,13 €	608,36 €	X
Total Eau Potable en € TTC pour 120 m3 (hors organismes publics)		246,44 €	260,00 €	
Total Eaux Usées en € TTC pour 120 m3 (hors organismes publics)		316,69 €	348,36 €	
Prix du m3 en € TTC hors abonnement		4,18 €	4,52 €	
Prix TTC du service eau potable au m3 pour 120 m3 (D102.2)		2,05 €	2,17 €	
Prix du litre en € pour la facture de 120 m3				
Le Litre	X	0,0047 €	0,0051 €	X

La consommation standard fixée par l'INSEE est de 120 m³ par an pour un foyer "abonné domestique" (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). La location de compteur prise en compte pour la facture 120 m3 correspond à une location d'un compteur DN15, pour tout autre diamètre merci de vous reporter au tarif des prestations de base. La facturation est réalisée au semestre.

TARIF DES PENALITES

Les infractions au règlement de service commises par les usagers, abonnés, propriétaires, ou leurs préposés et mandataires entraînent l'application de pénalité suivant les modalités du règlement précité. La tarification des pénalités est fixée comme suit :

- Pénalité forfaitaire de type 1 : 30 €HT
- Pénalité forfaitaire de type 2 : 400 €HT
- Pénalité forfaitaire de type 3 : 800 €HT

ACOMPTE POUR LES USAGES TEMPORAIRES

Conformément au règlement de service, la régie de l'eau réalise pour le compte des usagers demandeurs d'un contrat de fourniture d'eau temporaire forain, la pose d'un équipement de comptage. Le demandeur devra préalablement à la pose de cet équipement procéder au paiement d'un acompte de 500€.

TARIF DES PRESTATIONS

		Unité	TVA	HT	TTC
A	Déplacement à la demande de l'utilisateur Hors mise en place de l'abonnement				
A-1	Frais de déplacement sur le terrain à la demande de l'utilisateur	Forfait	10,00%	45,00 €	49,50 €
B	Fermeture et réouverture de Branchement à la demande de l'utilisateur				
B-1	Fermeture et réouverture du robinet sous bouche à clé	Forfait	10,00%	45,00 €	49,50 €
C	Mise à disposition d'une équipe de deux agents pour la réalisation de manœuvres sur le réseau public (hors ouverture fermeture de branchements) sur demande				
C-1	L'heure	Forfait	10,00%	120,00 €	132,00 €
C-2	La demi journée	Forfait	10,00%	350,00 €	385,00 €
C-3	La journée	Forfait	10,00%	700,00 €	770,00 €
D	Relevé de compteur à la demande de l'utilisateur				
D-1	La relève manuelle d'un compteur, sur rendez-vous	Forfait	10,00%	30,00 €	33,00 €
E	Dépose ou pose de compteur à la demande de l'utilisateur, y compris fourniture et pose des pièces nécessaires et le déplacement. La fourniture du compteur n'est pas comprise. Un forfait pour une pose et un autre pour une dépose y compris premier établissement				
E-1	Pour un compteur de diamètre 15mm à 25 mm	Forfait	10,00%	60,00 €	66,00 €
E-2	Pour mutualisée à partir de 2 compteurs de diamètre 15mm à 25 mm	Forfait	10,00%	30,00 €	33,00 €
E-3	Pour un compteur de diamètre 30mm à 50 mm	Forfait	10,00%	90,00 €	99,00 €
E-4	Pour un compteur de diamètre 60mm à 150 mm	Forfait	10,00%	140,00 €	154,00 €
F	Prélèvement et analyse d'eau à la demande de l'utilisateur				
F-1	Pour une analyse bactériologique	Forfait	10,00%	100,00 €	110,00 €
F-1	Pour une analyse physico-chimique	Forfait	10,00%	100,00 €	110,00 €
G	Pose et fourniture d'empêchements avant ou après compteur dans la niche compteur. Prix hors déplacement				
G-1	Robinetterie avant ou après compteur dans le cadre d'un raccordement - DN 15 à 40 mm	Unité	20,00%	50,00 €	60,00 €
G-2	Clarinette avant compteur dans le cadre d'un raccordement - DN 15 ou 20 mm	Unité	20,00%	120,00 €	144,00 €
H	Etalonnage d'un compteur sur banc d'essai agréé à la demande de l'utilisateur, y compris les frais de transport, hors frais de pose et de dépose.				
H-1	Le compteur	Forfait	10,00%	150,00 €	165,00 €
I	Fourniture d'un compteur pour un premier établissement, y compris les pièces nécessaires à la pose ou fourniture d'un compteur pour remplacement d'un compteur détérioré, gelé ou volé (hors déplacement)				
I-1	Pour un compteur de diamètre 15mm	Forfait	20,00%	55,00 €	66,00 €
I-2	Pour un compteur de diamètre 20mm	Forfait	20,00%	60,00 €	72,00 €
I-3	Pour un compteur de diamètre 25mm	Forfait	20,00%	90,00 €	108,00 €
I-4	Pour un compteur de diamètre 30mm	Forfait	20,00%	200,00 €	240,00 €
I-5	Pour un compteur de diamètre 40mm	Forfait	20,00%	240,00 €	288,00 €
I-6	Pour un compteur de diamètre 50mm	Forfait	20,00%	300,00 €	360,00 €
I-7	Pour un compteur de diamètre 60mm	Forfait	20,00%	625,00 €	750,00 €
I-8	Pour un compteur de diamètre 80mm	Forfait	20,00%	690,00 €	828,00 €
I-9	Pour un compteur de diamètre 100mm	Forfait	20,00%	1 120,00 €	1 344,00 €
I-10	Pour un compteur de diamètre 150mm	Forfait	20,00%	1 390,00 €	1 668,00 €
I-11	Pour un module radio	Forfait	20,00%	40,00 €	48,00 €
J	Fourniture de badge monétique pour la prise d'eau sur les bornes de puisage				
J-1	Le badge	Forfait	10,00%	20,00 €	22,00 €

Les travaux de réalisation de branchement neuf ou de déplacement de branchement seront réalisés sur devis par référence aux bordereaux de prix des marchés de travaux utilisés à cette fin.

Pour toute prestation non listée au bordereau le demandeur pourra se rapprocher du service client, qui lui indiquera si sa demande peut être prise en charge par notre service. Si c'est le cas, le service client adressera au demandeur un devis pour accord.